PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 426-01 et 478

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 426-01 modifiant le Règlement 426 concernant l'occupation temporaire du domaine public

Adoption par le conseil : 17 mars 2026

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Règlement 478 sur le traitement des élus municipaux

Adoption par le conseil : 17 mars 2026

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi, avec effet rétroactif au 1er janvier 2026.

Le règlement mentionné précédemment peut être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux. Une copie est aussi déposée au Service du greffe et des affaires juridiques au 4e étage de l'hôtel de ville au 61, rue Sainte-Cécile à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 25 mars 2026.

Josée Bourdeau, notaire, OMA
Greffière adjointe